2020/79

076-217605419-20201015-DE2020000079-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 29/10/2020 Affichage: 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

# REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Séance du 15 octobre 2020			
Nombre de Membres	En Exercice	Qui ont pris part à la	
Afférents au Conseil Municipal		délibération	
19	19	19	

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

## **Etaient présents:**

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

### Absents:

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica, Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel. M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.

# 2020/79 – AVIS SUR LA RETROCESSION DU CLOS DES NOISETIERS

Mme le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la réception d'un courrier du 7 septembre 2020 de Foncia Normandie concernant la rétrocession des espaces verts, voirie, et éclairages publics du lotissement LE CLOS DES NOISETIERS.

Celle-ci indique qu'il s'agit d'un lotissement récent et non achevé, une construction est encore en cours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés NE SOUHAITE PAS DONNER SUITE pour l'instant.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020

Le Maire

